

DELIBERATION
N°2012-111 du 17 juillet 2012



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

**OBJET : Régie Intercommunale des Pompes Funèbres :
désignation d'un membre du Conseil d'Administration.**

Rapporteur : M. le Président

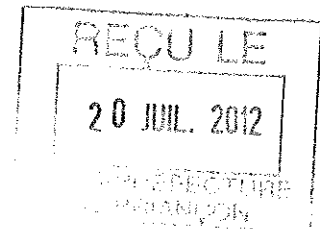
Le 17 juillet 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 11 juillet 2012 en la salle polyvalente de La Grave, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 26

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votes : 33



M. Xavier CRET est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, M. Yvon AIGUIER, Mme Renée PETELET, Mme Marie Héléne PONSART, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU, M. Eric PEYTHIEU, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Patrick LESPINASSE, M. Guy HERMITTE, M. Jacques DEYME, M. Henry Pierre ROUX, M. Pierre LEROY, M. Henry RAOUX, M. Philippe STOCKLI, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL

Avait donné pouvoir : Mme Nicole MATHONNET à M. Xavier CRET
Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY
M. Maurice DUFOUR à M. Gérard FROMM
Mme Nicole GUERIN à Mme Aurélie POYAU
Mme Claudine FINE à M. Philippe MICHELON
Mme Catherine VALDENNAIRE à M. Guy HERMITTE
M. Christian BREMOND à Mme Brigitte BOREL

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011, portant compétence en matière de Centre Funéraire et de Morgue Intercommunale,

Vu le règlement intérieur de la Régie Intercommunale des Pompes Funèbres en date du 22 avril 1998,

Vu la délibération n°2012-061 du 19 juin 2012, portant modifications des statuts de la Régie Intercommunale des Pompes Funèbres du Briançonnais,

Vu la délibération n°2012-062 du 19 juin 2012, portant désignation des membres du Conseil d'Administration,

Vu l'article 4 des statuts de la Régie Intercommunale des Pompes Funèbres, portant désignation des membres du Conseil d'Administration sur proposition du Président de la Communauté de Communes, pour les membres du Conseil Communautaire et les membres des Communes,

Vu le courrier de démission en date du 28 juin 2012, de M. Prunier, représentant de la commune de Val des Prés,

Considérant la nécessité de désigner un membre en remplacement, afin que le Conseil d'Administration soit au complet,

Vu l'avis favorable du Bureau des Maires en date du 3 juillet 2012,

Vu l'avis favorable de la commission « Administration Générale & Finances » en date du 9 juillet 2012,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des Collectivités Territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée,

Le Président propose :

Pour siéger au sein du Conseil d'administration de la Régie Intercommunale des Pompes Funèbres en remplacement du membre démissionnaire :

- La candidature de :

Thierry AIMARD

Val des Prés

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

■ Approuve la désignation de M. Thierry AIMARD.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 20 JUIL. 2012

Date affichage : 24 JUIL. 2012